

# Etats généraux sur la retraite des ICNA

## A. Le mandat

Les états généraux sur la retraite des ICNA constituent une démarche nouvelle de concertation correspondant à un engagement du gouvernement dans le cadre des négociations du protocole 2010 et confirmé lors de la réunion du 4 octobre :

*« Dispositif retraite des ICNA : la prolongation de l'activité des ICNA au-delà de la limite d'âge actuelle de 57 ans, ne peut, sur un strict plan technique, être envisagée sans des dispositions particulières liées à la nature de cette activité ; et notamment à ses impératifs de sécurité et à ses exigences médicales.*

*Des états généraux associant les représentants des personnels seront donc mis en place pour étudier et formuler des propositions, pour ce dispositif avant les premiers effets réels du futur système législatif sur les retraites, pas envisagés avant 2017. Ces états généraux seront fondés sur un dossier d'étude de l'impact de la fatigue et de l'âge sur les capacités cognitives et la résistance notamment au stress. Plus largement, ils examineront également les implications pour les ICNA des futures évolutions législatives sur les retraites. Les travaux seront conclus au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 2012. Ils porteront notamment sur les éléments suivants : comparaison européennes, conséquences sur l'ATC, perception sous forme de capital, construction de carrière. »*

## B. La méthode

Ces Etats Généraux marquent la volonté de la DGAC de conduire un large débat, intégrant non seulement les organisations syndicales mais aussi l'ensemble des ICNA opérationnels, experts et cadres. Ils devraient permettre de faire émerger des propositions ainsi que la préparation de leur mise en œuvre par l'implication de tous :

- dès la phase de lancement initial pour la formulation des enjeux et objectifs, comme pour la définition de la méthode de travail détaillée,
- tout au long de la démarche, le cas échéant en participant directement à des groupes de travail thématiques de portée nationale, jusqu'à la synthèse et l'élaboration des recommandations et propositions.

Afin de bien prendre en compte les aspects complexes et sensibles de ce dossier, tant en matière de sécurité que de structuration du corps des ICNA, il est souhaitable de permettre à l'ensemble des ICNA de s'exprimer dans le cadre de ces Etats Généraux. Une organisation sera par conséquent mise en place dans chacun des services afin d'assurer la plus grande participation de l'encadrement et des personnels.

La méthode retenue devra permettre d'aborder l'ensemble des question-clés en s'appuyant sur la diversité des opinions et des expériences. Plusieurs groupes de travail seront chargés d'approfondir les thèmes jugés majeurs pour la retraite des ICNA en vue de proposer un cadre de débat pour les phases d'expression locale. Chaque groupe rédigera une note de contexte décrivant les principaux enjeux du thème qui lui est confié, ainsi qu'une liste de questions-clés destinées à faciliter le recueil des différents avis et propositions. Chacun de ces GT sera constitué d'une quinzaine de personnes. Sa composition devra refléter la diversité et la représentativité des participants (encadrement, représentants des différents services concernés, experts techniques désignés par l'administration et des organisations syndicales).

Les différents services organiseront ensuite les débats ainsi que le recueil des propositions et commentaires en veillant à impliquer le plus grand nombre. Les représentants syndicaux locaux seront consultés pour l'organisation de ces débats. Les résultats de ces débats dans les centres seront ensuite synthétisés en vue de constituer des propositions de solutions pour le corps des ICNA.

Après consultation des organisations syndicales nationales, cette synthèse sera présentée aux services selon des modalités locales qui seront à définir.

## **C. Les 3 grands thèmes**

3 axes de travail sont proposés pour ces états généraux.

### **1. Etats des lieux**

Un état des lieux en deux volets sera réalisé pendant la première phase de travail des GT.

Le premier volet est un dossier réglementaire visant à décrire de manière précise mais didactique le cadre législatif et réglementaire des retraites des ICNA, et notamment l'impact de la loi retraites sur le corps des ICNA

Le second volet concerne l'analyse comparative de la situation des retraites des contrôleurs chez divers prestataires de services de navigation aérienne, en incluant en particulier les prestataires du FABEC, mais pouvant s'appuyer sur d'autres situations. Le cas des ICNA pourra également être comparé à d'autres corps de la fonction publique.

Par ailleurs, une réflexion pourra être ouverte sur la question des paramètres démographiques pertinents pour le corps des ICNA (espérance de vie, âge moyen de perte d'aptitude médicale au contrôle, etc...)

Cet état des lieux devra permettre de constituer un support de réflexion pour la phase de consultation et sera donc largement diffusé.

## 2. GT sécurité

Un groupe de travail sera constitué en vue d'identifier les questions à aborder en matière d'impact sur la sécurité de l'évolution des âges de départ à la retraite. Il devra permettre la réflexion sur les méthodes et l'organisation permettant de garantir les aptitudes requises à l'exercice des fonctions de contrôle. Ce groupe pourra tenir compte de l'état des lieux international qui sera élaboré et les débats devront permettre d'ouvrir des pistes de réflexion.

Le groupe de travail pourra également ouvrir la question de la pénibilité liée aux rythmes et conditions de travail des ICNA et de son impact sur l'état de santé (physique et psychologique) aussi bien quotidien que sur le long terme, en prenant en compte toutes les tâches, de l'opérationnel à l'encadrement en passant par l'expertise.

## 3. GT carrière

L'évolution des conditions d'âge de départ en retraite pose plus globalement la question de la gestion de la carrière des ICNA. Il s'agit de s'interroger sur les possibilités de développer l'accès des ICNA à différents cursus de carrière tenant compte des exigences spécifiques des différentes missions confiées au corps des ICNA. Les réflexions de ce groupe de travail devront permettre de susciter la réflexion des personnels ICNA en matière de gestion de leur carrière, pourront s'appuyer sur la prise en compte de l'originalité du modèle ICNA (missions opérationnelles, d'expertise et d'encadrement) vis-à-vis de l'état des lieux international, et devront tenir compte des sujétions particulières des différentes fonctions des ICNA dans les services. Le débat pourra aborder, chaque fois que nécessaire, les questions relatives à l'organisation du travail, sachant qu'il s'agira in fine de concilier le besoin d'assurer une gestion collective performante du corps et des carrières des ICNA tout en permettant de répondre au mieux aux aspirations individuelles des agents, le cas échéant en ouvrant la possibilité de constructions de carrière « à la carte ».

## D. Calendrier général

### ***Phase 1 : lancement (janvier – mars 2011):***

- Lancement des travaux selon les 3 axes définis précédemment :
  - Elaboration et diffusion de l'état des lieux ;
  - Chacun des GT assurera la préparation des débats dans les centres, à la rédaction des notes de contexte et des questions clés.

### ***Phase 2 : débats dans les services (mars – juin 2011)***

- Organisation des débats locaux sur la base des documents préparés par les groupes thématiques ;
- Les résultats seront envoyés aux GT thématiques.

### **Phase 3 : Synthèse (été 2011)**

- Les GT thématiques préparent une synthèse générale des réponses des centres et élaborent des premières propositions de recommandations ;
- Organisation d'un séminaire de synthèse à la rentrée 2011 pour :
  - Présenter la synthèse de chacun des GT thématiques ;
  - Définir les différentes stratégies possibles pour la retraite des ICNA ;
  - Décliner ce séminaire de synthèse en présentations régionales.

## **E. Suites des Etats Généraux et structure de suivi**

Le déroulement des états généraux sera conduit par un groupe de pilotage, coprésidé par le directeur des services de la Navigation Aérienne et le Secrétaire Général et constitué des différentes directions et sous directions concernées. Il s'assurera du bon déroulement de la démarche et en définira les orientations stratégiques. Il présentera à intervalles réguliers l'état d'avancement des travaux aux représentants des personnels.

Les états Généraux devront permettre de déboucher sur un projet cohérent pour la retraite des ICNA, appuyé sur un plan d'action incluant un volet d'information et dont la mise en œuvre sera soumise à l'avis des organes de concertation sociale adéquats.